

quartiers2030



Tous mobilisés pour améliorer la vie des habitantes et des habitants du quartier prioritaire



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préambule

Le cadre réglementaire.
Les signataires.
La méthodologie.

I. Présentation générale

La Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris.
Elne, porte d'entrée du territoire de la Communauté de communes.
De la ville au quartier : « Cœur d'Helenae », quartier prioritaire.
Un contrat de ville inscrit dans le droit commun.

II. Organisation

De l'évaluation à l'écriture : une mobilisation collective.
La gouvernance.
La participation des habitants.
Les modalités d'observation, de suivi et d'évaluation.

III. Cadre stratégique

Priorités territoriale

IV. Contribution et soutien des partenaires

L'Etat.
La Communauté de communes Albères Cote Vermeille Illibéris.
La Région.
Le Conseil départemental.
La Caisse d'Allocation Familiale des Pyrénées-Orientales.

Préambule

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre général de l'action en faveur des ménages les plus fragiles : « *La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants* ». Conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Un nouveau chapitre s'ouvre en 2024 pour les 6 prochaines années, celui des contrats de ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 ».

L'élaboration de ces contrats de ville 2024-2030 s'appuie sur :

- ✓ Le Plan « Quartiers 2030 »,
- ✓ La circulaire du 31 août 2023,
- ✓ Une géographie prioritaire réactualisée,
- ✓ Des contrats recentrés sur les enjeux locaux identifiés avec les habitants et articulés avec les autres politiques publiques.

L'esprit du plan « Quartiers 2030 » est d'aller beaucoup plus loin pour :

- ✓ Continuer à renforcer l'école et combattre les inégalités à la racine,
- ✓ Renforcer l'emploi et l'activité dans les quartiers,
- ✓ Lutter contre l'insécurité et faire revenir le calme public,
- ✓ Améliorer l'accès au logement et penser l'habitat de demain,
- ✓ Lutter contre les discriminations,
- ✓ Renforcer la pratique sportive,
- ✓ Mieux associer les citoyens aux projets des quartiers et simplifier les démarches administratives des associations.

Les nouveaux contrats de ville entrent en vigueur courant premier trimestre 2024, pour une durée de 6 ans. Ils feront l'objet d'une actualisation en 2027. Celle-ci permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Le cadre réglementaire

L'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville, 10 ans après la parution de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy.

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Publiée au Journal officiel du 22 février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Contrat de ville



En 2024, ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Il doit constituer le cadre de déploiement de stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle de chaque territoire, en lien étroit avec les habitants.

Tout d'abord, la nouvelle génération de contrats Engagements Quartiers 2030 doit traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire.

A ce titre, la participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle et vous devrez systématiquement rechercher la signature des départements et des régions assortie d'engagements concrets.

Le maire doit être au cœur de l'élaboration des contrats de ville, dans le respect des compétences des communes et des EPCI en matière de politique de la ville.

Les conseils régionaux doivent quant à eux être associés notamment pour s'assurer de la mobilisation des fonds européens au bénéfice des quartiers prioritaires de la ville, objectif que vous devrez systématiser.

Enfin, l'ensemble des acteurs, publics et privés, doivent également être mobilisés afin de créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les signataires

- ✓ **Pour l'Etat.**
Représenté par M. Thierry BONNIER,
Préfet du département des Pyrénées-Orientales.
- ✓ **Pour la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris.**
Représentée par M. Antoine PARRA,
Président de l'EPCI.
- ✓ **Pour la ville d'Elne.**
Représentée par M. Nicolas GARCIA,
Maire de la Commune.
- ✓ **Pour la Caisse d'Allocation Familiale.**
Représenté par M. Pierre-Marc BOISTARD
Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale.
- ✓ **Pour le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.**
Représenté par Mme Hermeline MALHERBE,
Présidente du Conseil Départemental.
- ✓ **Pour la Région Languedoc-Roussillon.**
Représentée par MME Carole DELGA,
Présidente de la Région.

Une méthodologie suivie pour l'élaboration du Contrat de Ville

La commune d'Elne travaille dans une démarche participative pour l'élaboration du Contrat de Ville, conjointement avec l'Etat et son EPCI, la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris, poursuivant ainsi plusieurs objectifs :

- Co-élaborer un projet de territoire,
- Qualifier les enjeux et pointer les priorités sur le périmètre du quartier prioritaire,
- Mobiliser les partenaires institutionnels sur le diagnostic, le projet, les objectifs et les moyens,
- Associer les habitants, les associations et les forces vives et économiques,
- Partager un diagnostic, des constats et des enjeux,
- Engager les partenaires institutionnels sur les crédits de droit commun et spécifiques à mobiliser.



DOCUMENT DE TRAVAIL

I. Présentation générale

La Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris

La communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI) compte 15 communes. Sa population permanente s'élève à 58 000 habitants (jusqu'à 200 000 au moins durant la période estivale).

De ce fait, la CC ACVI est la **deuxième intercommunalité du département** des Pyrénées-Orientales derrière la communauté urbaine Perpignan-Méditerranée Métropole.

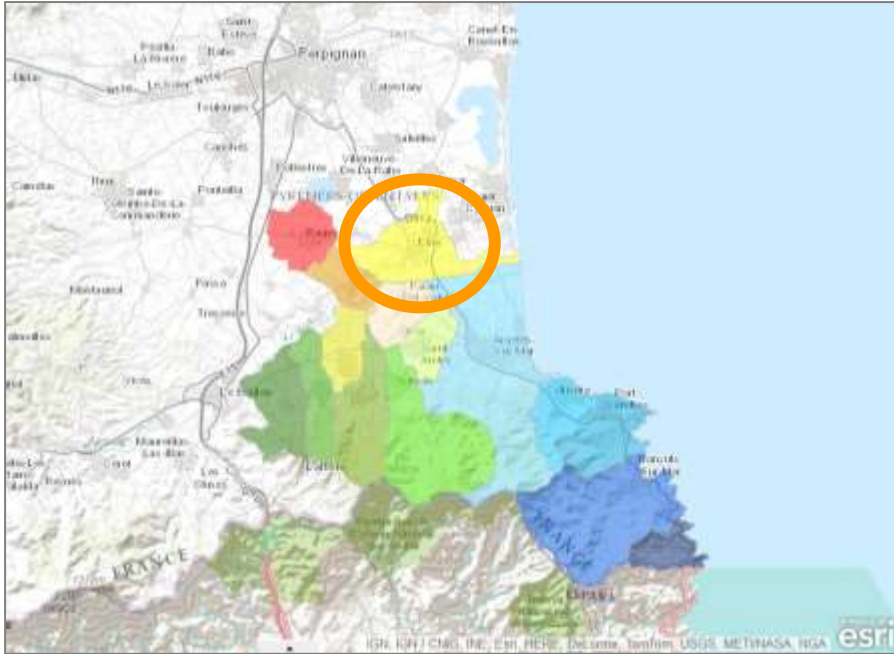
Créée en 2002 (Communauté de communes des Albères), la collectivité a depuis progressivement grandi : fusion des communautés de communes des Albères et de la Côte Vermeille en 2007 ; fusion extension des communes du secteur d'Illibéris en 2014.

Les 15 communes membres : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Genis-des-Fontaines, Sorède, Villelongue-des-Monts.



Elne, porte d'entrée du territoire de la Communauté de communes

Elne est située dans le département des Pyrénées-Orientales, au centre de la Plaine du Roussillon, sur la rive gauche du fleuve « Le Tech », la ville d'Elne est au carrefour de voies de communications (D 914, D 612, D 40, gare SNCF) à seulement 8 kilomètres au sud de Perpignan.



Chef-lieu de canton, Elne, qui compte près de 9861 administrés en 2023, elle bénéficie d'une situation privilégiée, en connexion directe, via la voie rapide D914, à Perpignan (Préfecture des Pyrénées-Orientales) au nord et Argelès-sur-Mer (1^{er} pôle d'emploi du secteur) au sud.

Elne, pôle d'équilibre de la plaine du Roussillon, voit son attrait renforcé par son degré d'équipement élevé, aussi bien en commerces qu'en services. La commune possède en outre un riche terroir agricole (maraichage, arboriculture, viticulture).

Elne se positionne comme la « Porte d'entrée » du territoire. A la fois de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés mais également de l'unité urbaine et de l'aire urbaine de Saint-Cyprien.

Population d'Elne en 2023

Il y a 9 861 habitants à Elne en 2023, la population légale officielle d'Elne est cependant de 9 402 habitants car le dernier recensement officiel date de 2020. Le nombre d'habitants pour 2023 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population d'Elne sur la période de 2014 (8 556) à 2020 (9 402), soit 1,60 % par an. La population d'Elne est donc en **hausse**. C'est une **population qui rajeunit** avec un indice de vieillissement de 88 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.

Combien d'habitants en 2030 à Elne

Sur le long terme la population est passée de 5 892 habitants en 1968 à 9 402 habitants en 2020, soit une évolution de 60 % sur une période de 52 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution de la population d'Elne sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2014-2020), le nombre d'habitants d'Elne en 2026 sera de 10 179 personnes, soit une hausse de 777 habitants (8 %). **Au 1^{er} janvier 2030, la population d'Elne serait de 10 846 habitants**, soit une hausse de 1 617 habitants (17 %).

Elne compte 52 % de femmes et 48 % d'hommes.

3 237 habitants sont mariés alors que 288 habitants sont pacsés et 458 habitants vivent en union libre. 620 habitants sont divorcés, 586 habitants sont veufs ou veuves et enfin 1900 habitants de 15 ans ou plus sont célibataires.

Nombre de Familles et d'enfants par famille à Elne

Le nombre de familles avec enfants habitant à Elne est de 1 341. 554 familles avec un seul enfant, 549 familles de deux enfants, 142 familles avec trois enfants, 96 familles qui ont quatre enfants ou plus.

Population de nationalité étrangère à Elne

Elne accueille 655 habitants de nationalité étrangère dont 304 hommes et 351 femmes. Cela représente 7 % de sa population. Le nombre des familles de nationalité étrangère avec enfants habitant à Elne est de 107, soit 8 % des familles. 8 % des familles avec un seul enfant, soit 46 familles, 7 % des familles de deux enfants, soit 36 familles, 25 familles ont quatre enfants ou plus, soit 26 % des familles de quatre enfants et plus.

Population par tranche d'âge à Elne

La tranche d'âge la plus importante d'Elne est la tranche des 50 à 54 ans avec 344 femmes et 310 hommes pour un total de 654 personnes, soit 7 % de la population.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	TOTAL
45 à 49 ans	334	313	647
5 à 9 ans	271	332	603
10 à 14 ans	293	297	590
35 à 39 ans	314	271	585
40 à 44 ans	304	278	582
15 à 19 ans	270	305	575
65 à 69 ans	316	238	554

Contrat de ville



30 à 34 ans	293	253	546
60 à 64 ans	285	260	545
55 à 59 ans 29	291	252	543
0 à 4 ans	232	289	521
70 à 74 ans	248	208	456
25 à 29 ans	246	202	448
20 à 24 ans	182	230	412
75 à 79 ans	181	164	345
80 à 84 ans	196	120	316
85 à 89 ans	128	80	208
90 à 94 ans	74	28	101
95 à 99 ans	19	10	29
100 ans et +	5	5	10

NB : Les données ci-dessus sont basées sur les statistiques de 2019, les données du nombres d'habitants et de la répartition par âge et par sexe proviennent toutes de la base officielle de l'INSEE. Cependant il existe parfois des différences entre le nombre total cumulé d'habitants par tranche d'âge ou par sexe et le nombre total d'habitants (0,05% en moyenne). Nous ne disposons pas d'explication sur ce point et affichons les données officielles sans retraitement.

✓ Sur le plan de la formation

Des emplois peu qualifiés pour un niveau de formation global peu élevé. Ainsi, 23.4% de la population ne bénéficie d'aucun diplôme, 58.4% d'un diplôme de premier cycle (niveau BEP à Baccalauréat) et seulement 18.2% d'un diplôme de 2 ou 3^{ème} cycle. La population est moins formée que la moyenne du secteur, dans un département où le niveau de formations et de qualifications est lui-même inférieur de 3 à 4 points à la moyenne nationale.

✓ Sur le plan de la précarité

La commune cumule par ailleurs des indicateurs de précarité socio-économique comme un taux de chômage des jeunes de 32%. Selon la caisse d'allocations familiales (CAF), la monoparentalité concerne 30% des familles (33% sur le quartier), sur 345 familles, on compte 306 femmes avec enfants ; la commune compte 401 allocataires du RSA, en hausse de +3.6% sur un an. 156 allocataires adultes handicapés (+6.8% sur un an) et 665 allocataires identifiés à bas revenus.

✓ Sur le plan de l'environnement scolaire

La ville d'Elne compte **trois écoles maternelles** scolarisant 245 élèves dont **54 sont issus du QPV**, **deux écoles élémentaires** scolarisant 517 élèves dont **93 issus du QPV** et **un collège** scolarisant 451 élèves **dont 76 issus du QPV**.

Une classe d'inclusion scolaire (CLIS) est implantée à l'école élémentaire Néo qui accueille aussi un cursus bilingue catalan.

Nombres d'élèves scolarisés dans les établissements d'Elne 2023/2024					
Etablissement	Directeur(trice)	Tranche d'âge	Nombres Eleves Total	Nombres Eleves QPV	% QPV
Ecole Maternelle PAUL REIG	Mme REMBERT Priscille	3/6 ans	88	43	49%
Ecole Maternelle Louise Michel	Mme TALPIN Coralie	3/6 ans	92	10	11%
Ecole Maternelle Françoise Dolto	M. MANIEL Michel	3/6 ans	65	1	1%
Total			245	54	
Ecole Elementaire Françoise Dolto	Mme CALVEL Catherine	6/10 ans	152	5	3%
Ecole Elementaire Joseph Néo	Mme MARTI Natacha	6/10 ans	365	88	25%
Total			517	93	
Collège Paul Langevin	Mme DUPRE MICOULEAU	10/16 ans	451	76	17%
Total			1213	223	

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD doit participer à l'amélioration des relations entre les membres de l'Education Nationale, les élèves et leurs parents sur les points suivants :

- Relations parent/enfant = les droits et les devoirs.
- Le danger du numérique = réseaux sociaux, jeux violents, sites pornographiques, addiction aux écrans créant l'isolement et son inverse le non accès au numérique.



Contrat de ville



- Instance de concertation et de pilotage sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance
- Instance multi-partenaire, composée de tous les acteurs dont les objectifs sont la prévention de la délinquance (Institutions, organismes publics et privés)
- Croiser les regards et les expériences; s'appuyer sur la complémentarité des compétences de chacun pour mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation en cohérence avec la réalité de terrain

Veille éducative

- Accompagnement à la parentalité
- Jeunes-Sport
- Réussite éducative
- Cyber harcèlement

Veille sociale

- Violences faites aux femmes-Violences intrafamiliales
- Vulnérabilité des personnes âgées

Veille sécurité

- Tranquillité publique
- Vidéo protection
- Sécurité routière
- Lutte logement indigne

Contrat de ville



✓ Sur le plan des équipements enfance – jeunesse

La ville compte :

- Des accueils collectifs de mineurs maternels et primaires sur tous les temps (périscolaires, mercredi).
- Un Point Informations Jeunes (PIJ).
- Une CTG avec la ville d'Elne mais aussi avec la Communauté de Communes.
- Un Projet Educatif Territorial (PEDT).
- Un Point Accueil Ecoute Jeunes pour jeunes en souffrance et leurs familles (PAEJ) implanté à Argelès, sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Une médiathèque et un cinéma (avec l'association CINEMAGINAIRE).
- Un Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Un dispositif Ville-Vie-Vacances (VJV).

✓ Sur le plan de l'animation de la vie sociale et culturelle

L'Espace Socioculturel (centre social)

L'espace Socioculturel est un service de proximité qui anime le débat démocratique, accompagne les mobilisations et les projets d'habitant.e.s. Il construit de meilleures conditions de vie aujourd'hui et pour demain. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins de la ville d'Elne. Le projet de l'Espace Socioculturel repose sur une dynamique locale qui s'articule sur une démarche de concertation avec les acteurs du territoire et une participation des habitants.

L'Espace Socioculturel d'Elne travaille avec de nombreux partenaires associatifs et institutionnels pour contribuer au développement du projet social. Cet espace est un soutien à la Vie associative car toutes les associations peuvent bénéficier d'un appui au développement via l'Espace Socioculturel. Appui technique, appui administratif, appui à l'ingénierie de projet...

L'Espace Socioculturel d'Elne est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales.



Journée des Droits de l'enfant en novembre 2023

Contrat de ville



Réunion publique contre les arnaques pour les + 60 ans et leurs familles



Journée des Droits de la femme le 08 mars 2023



Atelier « PAS A PAS » avec la référente famille en octobre 2023

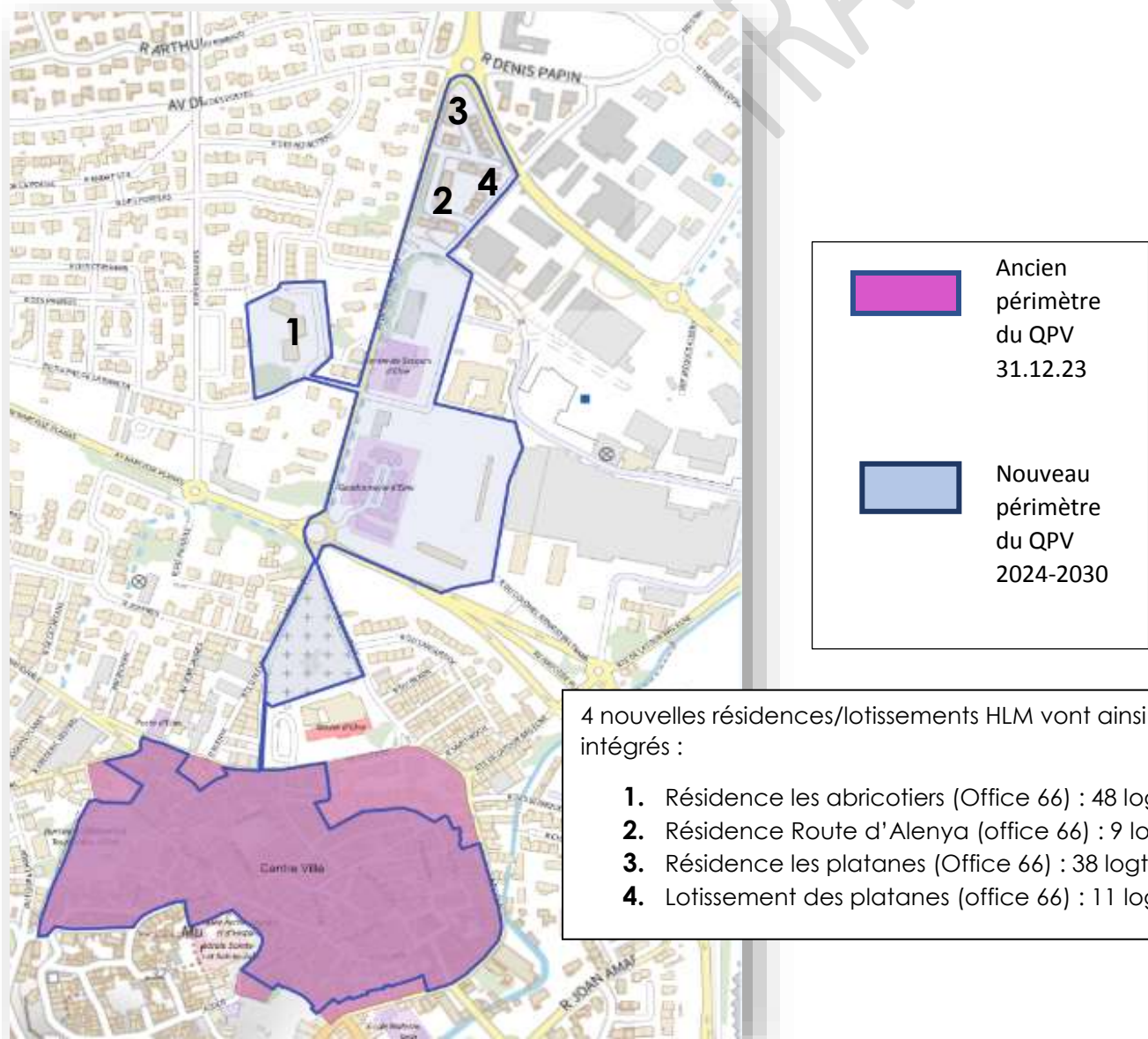
De la ville au quartier : « Cœur d'Helena », quartier prioritaire

Le périmètre cible a été proposé par les services en concertation avec la ville et validée par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) à partir de la méthodologie nationale.

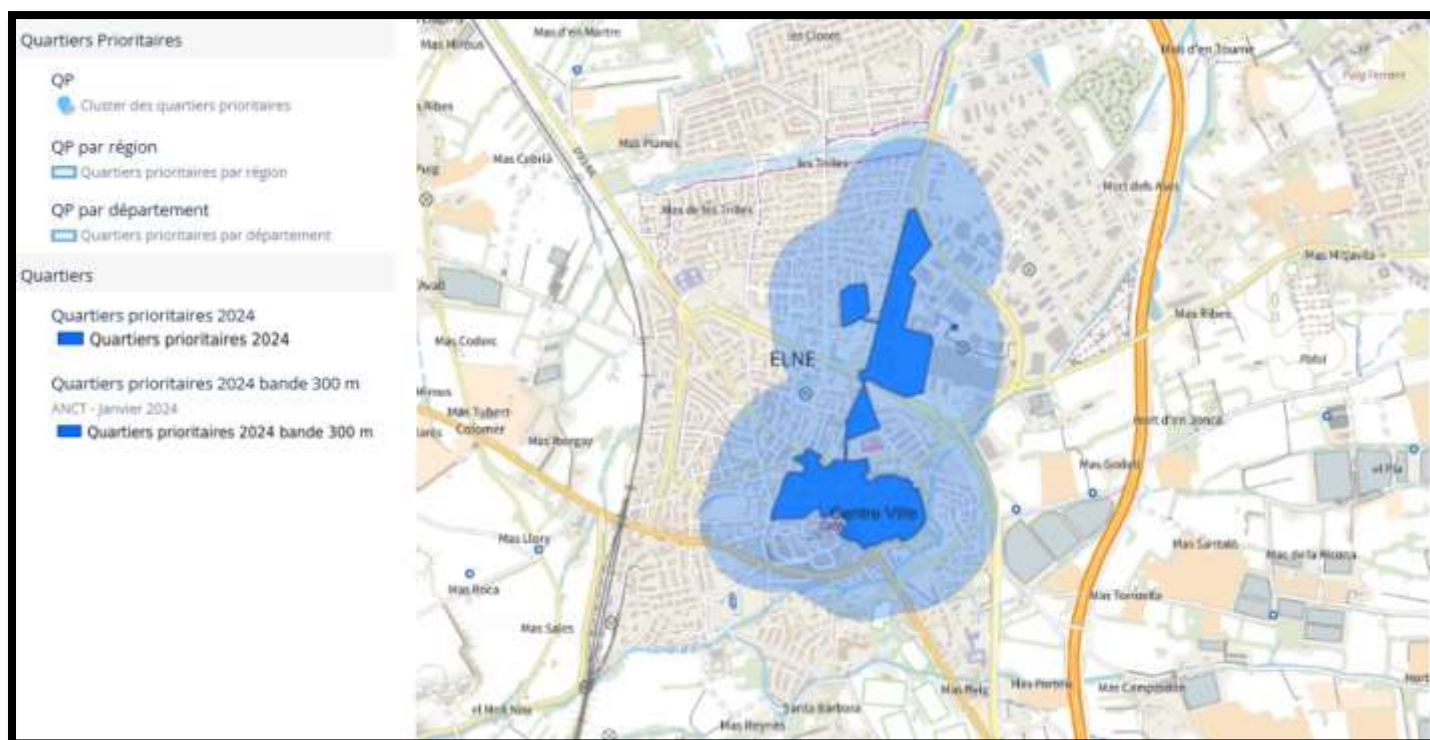
Point de départ : une géographie prioritaire réactualisée

La réactualisation de la géographie prioritaire d'Elne permet de prendre en compte une zone vulnérable, en risque de décrochage. Le périmètre du quartier correspond à l'intégralité de la ville basse et une partie de la ville haute et une extension sur le nord du territoire.

Au regard de l'élargissement du périmètre aux résidences HLM, un des enjeux sera de conduire des actions en faveur de la mixité sociale au sein des politiques d'attribution de logement social dans le quartier prioritaire d'Elne.



Contrat de ville



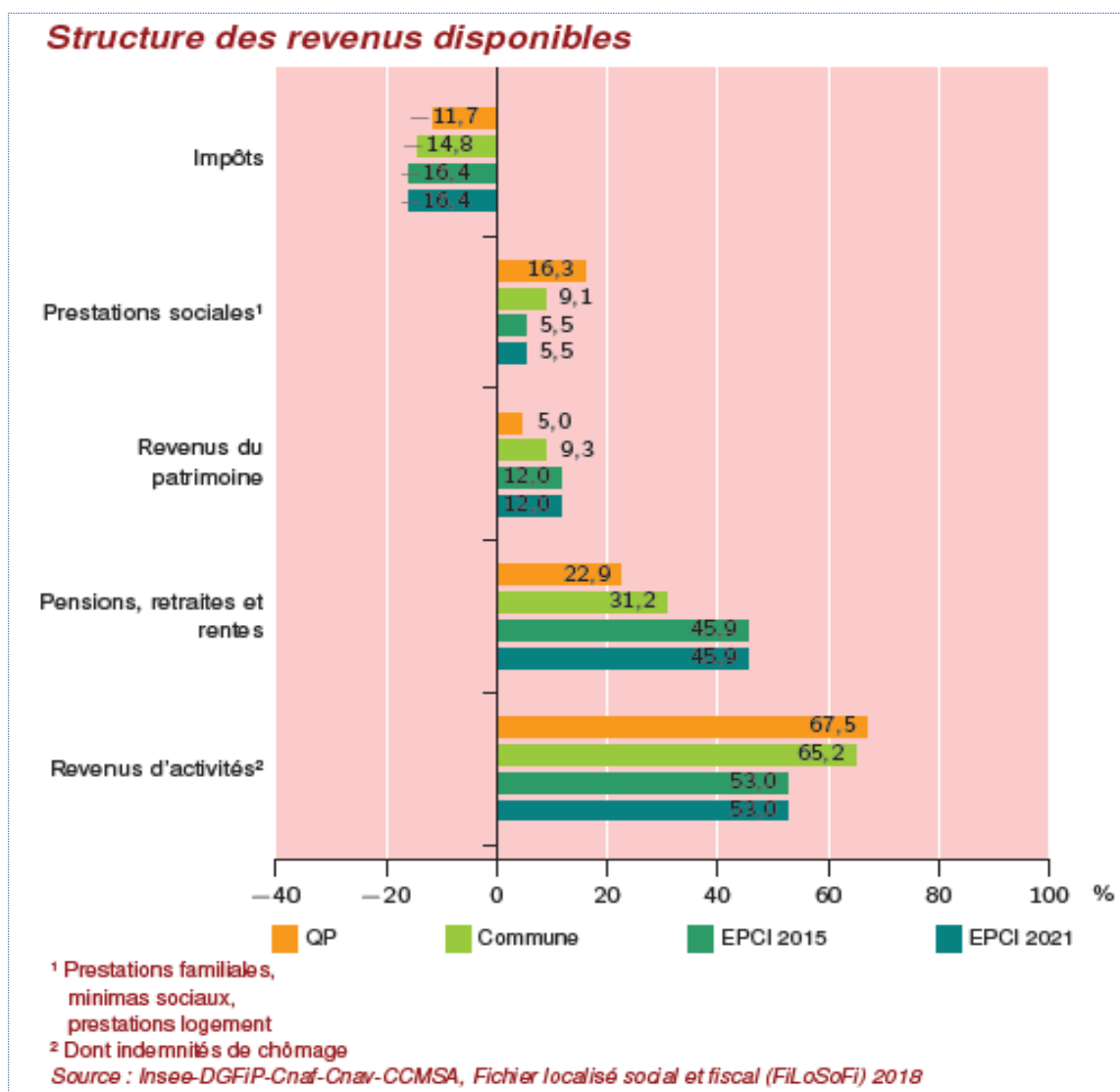
❖ Portrait du quartier prioritaire

En attente de l'actualisation des données INSEE, les éléments ci-dessous ne concerne que l'ancien périmètre.

Le diagnostic met en évidence des fragilités sociales, territoriales et socio-économique (sources INSEE, CAF pour la période 2015-2019)

Indicateurs	QPV	Elne
Nbre d'habitants	1130	9364
Évolution 2015-2020	- 8 %	7,7 %
Part des moins de 25 ans	33 %	29 %
Évolution 2015-2020	0 %	1 %
Part des 60 ans ou plus	20 %	28 %
Évolution 2015-2020	-2 %	0 %
Nbre allocataires CAF	397	397
Part des personnes couvertes par la CAF	68 %	55 %
Part des allocataires sous le seuil des bas revenus	44 %	2 %
Part des allocataires bénéficiant du RSA	23 %	1 %
Part des familles parmi les allocataires	36 %	3 %
Part des familles monoparentales	-	20 %
Part des familles à bas revenus	52 %	39 %

❖ Les revenus



Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Part des ménages imposés (%)	27,1	36,2	45,1	45,1

Source : insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2018

❖ L'emploi

A l'échelle du territoire, le tourisme balnéaire permet des retombés économiques avec la proximité de la côte vermeille et plus particulièrement Saint-Cyprien et Argelès-sur-Mer qui représentent des gisements d'emploi non négligeables, cela engendrent de fait des conséquences en terme d'emploi sur la commune d'Elne et plus particulièrement sur le quartier prioritaire.

En effet, d'après l'INSEE, le taux d'emploi des habitants du quartier s'élève à 53 %, soit 11 point de plus par rapport à l'ensemble des quartiers prioritaires de la grande région Occitanie. Si le taux d'emploi est relativement important comparé aux autres quartiers, il est aussi plus souvent précaire. **Le tourisme et l'agriculture sont de forts pourvoyeurs d'emplois** mais ces derniers présentent une **forte saisonnalité**.

Au vu des chiffres ci-dessous, récupéré lors du bilan mi-parcours du contrat de ville et les chiffres de l'année 2020 il est à noter que la situation de l'emploi sur le territoire à différentes échelles ne s'est pas améliorée. Elle s'est au contraire parfois aggravée.



Demands d'emploi

Actualisation des données en 2020

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2020		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	316	142	174	1 554	791	763	7 882	4 019	3 863	7 882	4 019	3 863
Catégories ABC	300	131	169	1 445	736	709	7 263	3 719	3 544	7 263	3 719	3 544
dont bénéficiaires du RSA (%)	17,7	20,6	15,4	17,5	18,9	16,1	19,0	19,5	18,5	19,0	19,5	18,5
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégories ABC (%)	-4,1	-7,6	-1,2	1,0	2,1	-0,1	1,7	0,7	2,8	1,7	0,7	2,8
Catégorie A	218	97	121	966	464	502	5 255	2 554	2 701	5 255	2 554	2 701
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	-8,8	-9,2	-8,4	-4,0	-4,7	-3,3	1,7	0,8	2,7	1,7	0,8	2,7

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2020

Demands d'emploi (catégories ABC)

Nationalité ³ (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Français	62,7	77,9	89,0	89,0
Étrangers	37,3	22,1	11,0	11,0

³Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisés et non renseignés), la somme peut donc être différente de 100.

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2020

Âge (%)



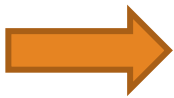
Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2020



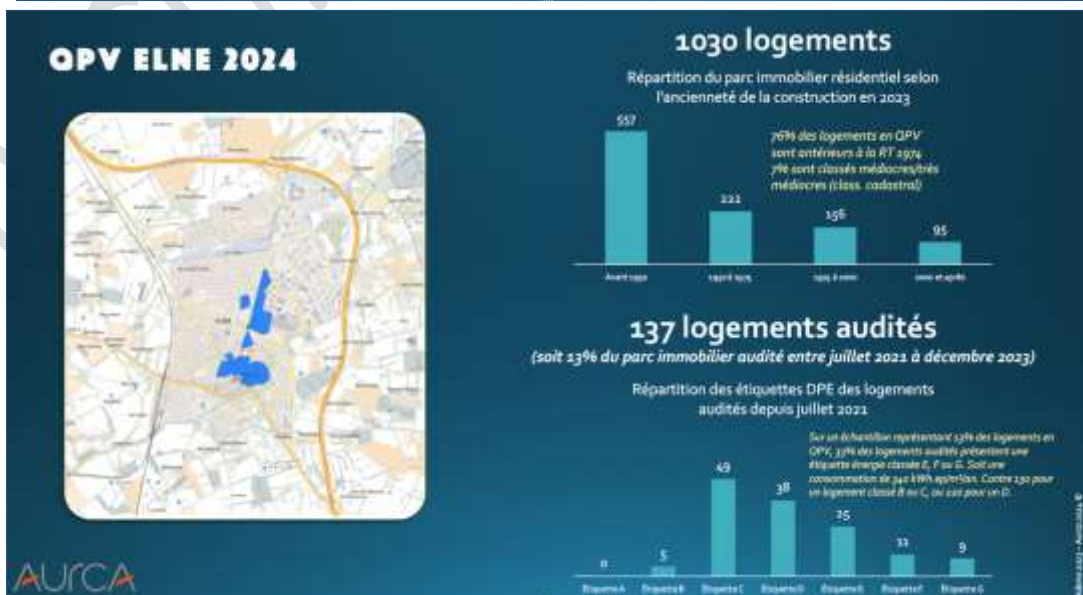
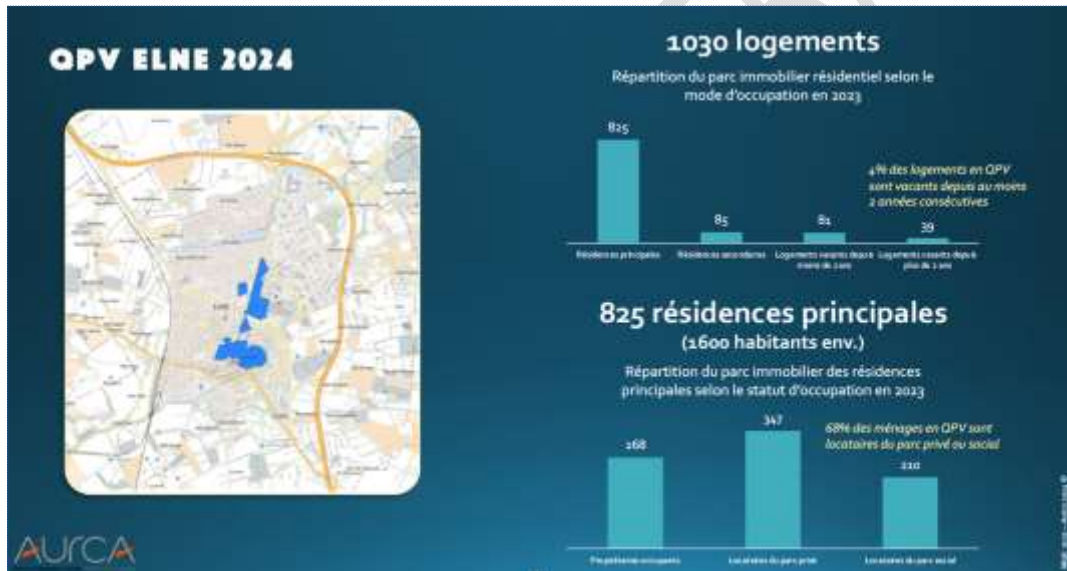
❖ Le logement

Sur le nouveau périmètre du quartier prioritaire, l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) a étudiée la répartition du parc immobilier résidentiel selon le mode d'occupation en 2023 et celui-ci fait apparaître :

- ✓ 1600 habitants environ
- ✓ 1030 logements
- ✓ 825 résidences principales
- ✓ 268 propriétaires occupants
- ✓ 347 locataires du parc privé
- ✓ 210 locataire du parc social
- ✓ 85 résidence secondaires
- ✓ 81 logements vacants depuis moins de 2 ans
- ✓ 39 vacants depuis plus de 2 ans.



68% des ménages en QPV sont **locataires du parc privé ou social.**



Un contrat de ville inscrit dans le droit commun

Articulation avec les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire

Conformément aux dispositions de la loi Lamy de 2014, « *la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres* ».

Or, les crédits spécifiques remplacent souvent le droit commun dans les quartiers, au lieu de s'y ajouter en complément et de faire « effet levier ».

Les priorités définies pour le quartier prioritaire d'Elne s'appuieront donc en priorité sur les politiques de droit commun des différents signataires du contrat de ville. Les directions métiers des différents signataires seront mobilisées :

- ✚ **Les enjeux de sécurité et tranquillité publique** s'appuieront entre autres sur le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et sur le contrat sécurité du dispositif petite ville de demain.
- ✚ **Les enjeux de transition écologique** s'appuieront prioritairement notamment sur le contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CRTE), le dispositif « territoire engagé pour la nature », le pacte vert, sur le dispositif bourg centre.
- ✚ S'agissant de **l'emploi et de l'entrepreneuriat**, une articulation entre droit commun et politique de la ville sera systématiquement recherchée.
- ✚ **Les enjeux d'éducation et de jeunesse** s'appuieront sur les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, les projets éducatifs du territoire en lien avec la convention territoriale globale, le schéma départemental de soutien aux familles,
- ✚ **Les enjeux de santé** s'appuieront prioritairement sur les dispositifs existant visant à réduire les inégalités tels que le centre municipal de santé, le contrat local de santé mentale, la semaine d'information sur la santé mentale.
- ✚ **Les enjeux d'accès aux droits, de citoyenneté, de soutien à la parentalité, de petite enfance, d'animation de la vie sociale** s'appuieront entre autres sur la convention territoriale globale signée entre la commune d'Elne, la communauté de communes et la CAF.
- ✚ **Les questions d'urbanisme, de résorption de l'habitat indigne** s'appuieront entre autres sur les dispositifs de l'ANAH, les dispositifs opération de revitalisation du territoire, le programme local de l'habitat, le dispositif de lutte contre l'habitat indigne, le permis de louer, le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Le Contrat de ville et ses articulations



*Abréviations:

BCO : Bourg Centre Occitanie,

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale,

CIL : Conférence Intercommunale du logement,

CMP : Centre Médico-Psychologique,

CMS : Centre Municipal de Santé,

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale,

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

CTG : Convention Territoriale Globale,

EPF : Etablissement Public Foncier,

FIPD : Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance,

LHI : Lutte contre l'Habitat Indigne,

OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat,

ORT : Opération Revitalisation du Territoire,

PIG : Plan d'Intérêt Général,

PLH : Programme Local de l'Habitat,

PVD : Petites Villes de Demain,

II. Organisation

De l'évaluation à l'écriture : une mobilisation collective

L'évaluation finale du Contrat de Ville en juin 2022 :

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire (jusqu'en décembre 2023) pour les contrats de ville en cours et les régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et le contenu de ceux-ci. La prorogation d'un an des contrats de ville a participé à créer un climat de réflexion pour imaginer une politique de la Ville plus efficace et plus agile encore.

L'ANCT a engagée l'évaluation des contrats de ville 2014-2022. Ces travaux ont eu pour but de préparer la prochaine contractualisation. Au national, l'évaluation a permis de dresser un bilan de l'efficacité des contrats de ville comme outil visant à :

- renforcer les dynamiques de coopération,
- favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques territoires,
- favoriser une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Les objectifs de l'évaluation locale :

- ✓ Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées au regard des moyens engagés (crédits spécifiques et/ou droit commun).
- ✓ Cette évaluation devait permettre d'apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil.

Il fut question d'analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer de nouvelles pratiques, comme :

- les processus de coopérations entre les différents signataires du contrat,
- la mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun,
- le rôle joué par le conseil citoyen.

A l'échelle du contrat de ville, la démarche locale d'évaluation finale s'est achevée à la fin du mois de juin 2022. Les conclusions furent remontées via la préfecture à cette même date.

Mené sous le pilotage de la Commune d'Elne, l'évaluation finale a réuni les contributions de l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville afin de refléter au mieux l'engagement pluri-partenarial.

L'évaluation finale fut construite par retour sur chaque pilier, en synthétisant l'ensemble des éléments, des dossiers, des travaux, des études, des analyses, des retours terrains, ...

Contrat de ville

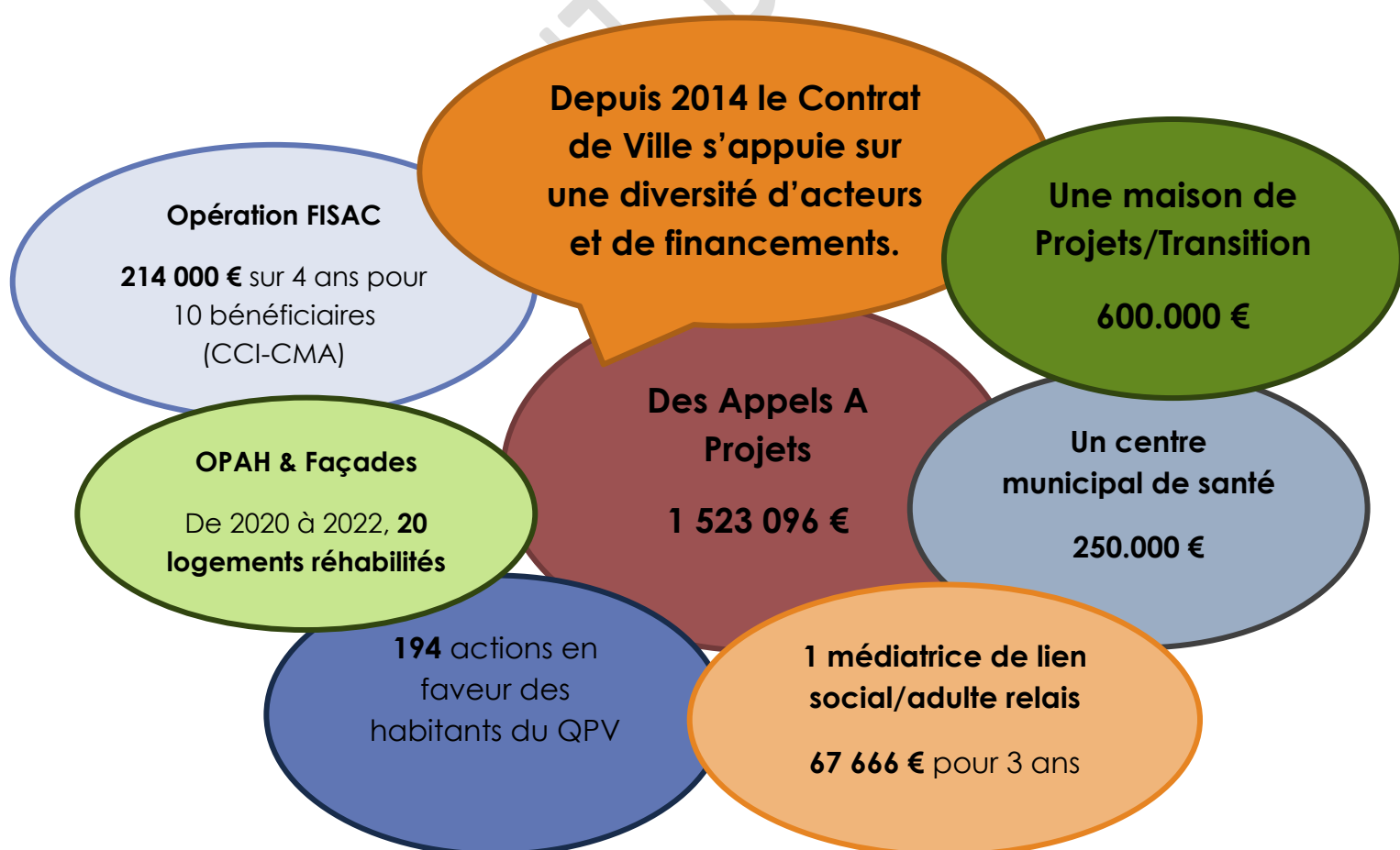


Le Contrat de Ville 2014-2023 en quelques chiffres :

Ci-dessous le tableau synthétisant les 9 années d'aides financières au montage de projets dans le cadre du Contrat de Ville d'ELNE « Cœur d'HELENÆ ».

Pour la période de **2015 à 2023**, l'ensemble des partenaires ont soutenu **194 associations** pour un montant total d'environ **1.523.096 € soit 71% de part ETAT**.

Années	ETAT	CCACVI	REGION	DEPT66	CAF	VILLE	TOTAL
2015	70 921	0	0	0	0	0	70 921
2016	63 770	0	0	3 448	28 300	5 352	100 870
2017	106 530	7 407	0	3 855	18 500	17 300	153 592
2018	139 814	9 500	8 250	5 854	25 514	21 800	210 732
2019	112 878	8 950	6 300	0	20 215	24 500	172 843
2020	149 996	8 300	0	0	0	21 176	179 472
2021	162 680	10 000	13 000	5 000	0	32 437	223 117
2022	143 813	12 800	10 700	5 500	0	44 753	217 566
2023	136 280	15 000	0	0	0	42 703	193 983
	1 086 682	71 957	38 250	23 657	92 529	210 021	1 523 096



Contrat de ville



Une démarche partenariale et participative

Le présent contrat cadre pour le quartier prioritaire d'Elne est le fruit d'une démarche participative impliquant l'État, les collectivités territoriales, les acteurs locaux, les habitants. À partir des objectifs nationaux, des réflexions et analyses tirées de l'évaluation du précédent contrat, des enquêtes menées en 2023 auprès des associations, des partenaires financeurs, des habitants, d'un questionnaire en ligne, la ville d'Elne et l'État ont mené en novembre 2023, une concertation citoyenne visant à définir en lien étroit avec les habitants, les orientations stratégiques locales et les actions à mettre en œuvre prioritairement dans le cadre de ce nouveau contrat de ville.

Une cinquantaine de personnes parmi lesquelles **17 jeunes du conseil consultatif de la jeunesse et du point information jeunesse (PIJ), des jeunes de la mission local jeunes (MLJ)** ont participé aux ateliers et **16 personnes du QPV ont répondu au questionnaire en ligne.**

Lors de ces concertations des habitants, des jeunes, des membres du conseil citoyen ont pu s'exprimer sur leurs attentes et priorités.

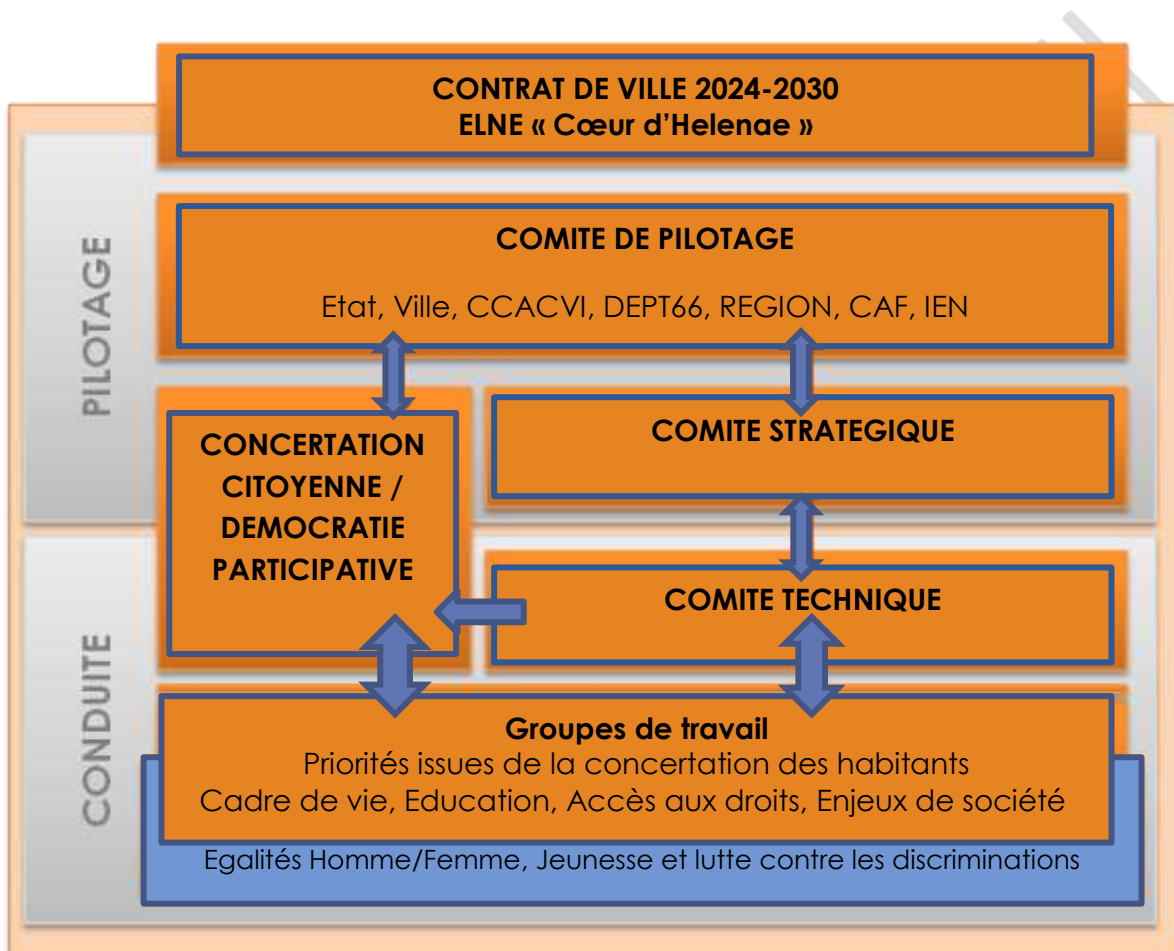
De plus, l'évaluation finale du précédent contrat de ville a montré l'indéfectible volonté de la ville d'Elne de faire évoluer positivement le quartier prioritaire grâce à la mise en place d'actions, de projets, d'études, de réflexions, de réunions, de groupes de travail, de collaborations, d'une démocratie participative, d'appels à projet, pour répondre aux besoins des habitants et réduire les écarts sociaux.

Le prochain contrat de ville veillera à impliquer largement le tissu associatif, les habitants, les jeunes, le conseil citoyen existant et actif, les partenaires économiques.



La gouvernance

La gouvernance du Contrat de Ville est, à plusieurs titres, partagée. Portée par la communauté de communes, le Contrat associe étroitement la Ville d'Elne et les services de l'État à sa gouvernance. Le comité de Pilotage associe l'ensemble des signataires du Contrat-cadre. À terme, la gouvernance en sera pleinement partagée avec les habitants.



Un comité de pilotage

✓ **Composition**

Co-présidé par Le Préfet du département des Pyrénées-Orientales, Le Président de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris et Le Maire de la commune d'Elne, le Comité de Pilotage du Contrat de Ville regroupe les représentants des signataires du Contrat :

- L'État, représenté par le Préfet des Pyrénées-Orientales ou son représentant,
- La Communauté de Communes Albères /Côte-Vermeille Illibéris, représentée par son Président ou son représentant,
- La Ville d'Elne, représentée par son Maire, ou son adjoint délégué,
- Le Conseil Départemental, représenté par sa Présidente ou un élu délégué,

Contrat de ville



- Le Conseil Régional représenté par son Président, ou son vice-président délégué,
- Le Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ou son délégué
- Le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, ou son représentant,
- Le Président de la Chambre de l'Artisanat, ou son représentant,
- Le Procureur de la République, ou son représentant,
- La Rectrice de l'Académie de Montpellier, ou son représentant,
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales, ou son représentant,
- Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant,
- La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- Le Directeur de la DDETS,
- Le Directeur Départemental de la DDTM,
- La Directrice Territoriale de France Travail,
- La Directrice interdépartementale de la PJJ,
- La cheffe du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,
- La Déléguée du Préfet,
- La cheffe du pôle médico-social & développement politique de la ville d'Elne,
- Les Directeurs ou représentants des principaux bailleurs sociaux intervenant sur l'EPCI (Office 66, MARCOU Habitat, ...),
- Des représentants des habitants.

✓ **Missions**

Il décidera des grandes orientations du contrat de ville, suivra sa mise en œuvre et son évaluation. Il se tiendra au moins une fois par an.

Un comité stratégique

✓ **Composition**

Les élus concernés et la cheffe de service de la politique de la ville.

✓ **Missions**

Il valide l'ordre du jour proposé au comité de pilotage.

Un comité technique

✓ **Composition**

Il associe l'ensemble des partenaires de la contractualisation du contrat de ville.

✓ **Missions**

Instance opérationnelle de décisions préalable aux validations du comité de pilotage.

Des groupes de travail

✓ **Composition**

Associations, habitants, cheffe de service de la politique de la ville et les partenaires.

✓ **Missions**

Participent à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions autour des priorités du contrat de ville.

La participation des habitants

Parce que la politique de la ville doit d'abord venir des besoins, des aspirations des habitants et des acteurs de terrain.

La participation des habitants a pour mission d'alimenter des réflexions et de proposer des recommandations pour que la parole des habitants soit considérée tout au long de la vie de ce nouveau contrat de ville « Cœur d'HELENÆ ».

Au niveau local, des rendez-vous des habitants seront coordonnés par les services de la préfecture, en lien avec le service de la Politique de la Ville d'Elné et les partenaires.

Ces temps d'échanges pourront prendre différents formats : d'ateliers-discussions au sein du centre social ou lors des réunions publiques sur la démocratie participative, via des questionnaires diffusés auprès des habitants, lors de temps d'échanges avec le médiateur de lien social, ou encore via les jeunes de la MLJ, du CCJ ou du PIJ...

Le tout ayant pour but d'organiser des recueils de la parole et de faire émerger des contributions des habitants du quartier prioritaire (observations, attentes, priorités, idées, projets...) afin de co-construire en continue le nouveau contrat de ville.

Dans ce nouveau contrat de ville, la participation des habitants constitue un point d'attention particulier de ce dernier, les rencontres avec les habitants des quartiers populaires composant celui-ci seront destinées à se pérenniser sur toute la durée du contrat.

Modalités d'observation, de suivi et d'évaluation

La démarche d'évaluation constitue aujourd'hui une nécessité pour l'action publique. En lien avec la démarche participative, les institutions doivent faire preuve du bon usage de l'argent public. L'évaluation du dispositif doit également prendre en compte l'évolution du contexte. Deux grands champs seront évalués :

✓ L'action des institutions elles-mêmes :

Le contrat de ville engage à une évolution de l'organisation de l'action publique (un partenariat renforcé), et en même temps à un renforcement des politiques « sectorielles » de droit commun en direction des quartiers prioritaires.

✓ La démarche d'évaluation devra ici permettre :

– De mesurer le renforcement des moyens « de droit commun » en direction du quartier prioritaire, sur la base d'un recensement précis, par thématique. Les indicateurs de moyens proposés par l'État dans le cadre des conventions interministérielles seront ici mobilisés mais d'autres critères pourront émerger lors du travail partenarial qui sera mené pour élaborer le programme d'actions.

– De mesurer les résultats produits, c'est à dire le bénéfice pour les habitants du quartier. Des indicateurs statistiques pourront être mobilisés et seront complétés par des indicateurs de résultats.

III. Cadre stratégique 2024-2030

Priorités territoriale

Un contrat de ville plus lisible, recentré sur :

- Les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants,
- Les quatre thématiques nationales.

Quatre priorités locales issus de la concertation citoyenne

La concertation et l'évaluation finale du contrat de ville : deux temps forts qui ont permis de dégager des priorités locales partagées autour de 4 enjeux :

1. Le cadre de vie

Enjeux :

- Renforcer la transition écologique,
- Améliorer les problématiques liés au logement,
- Prévenir la délinquance,
- Renforcer l'attractivité de la situation géographique du Quartier,

2. L'éducation

Enjeux :

- Promouvoir la réussite éducative,
- Valoriser la jeunesse sous toutes ses formes.

3. L'accès aux droits

Enjeux :

- Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi notamment en changeant le regard des entreprises sur les habitants du QPV en levant les freins à l'emploi,
- Accompagner les seniors et favoriser le lien intergénérationnel,
- Donner des moyens dédiés aux projets des habitants,
- Donner des informations claires et partagées avec tous les acteurs du quartier.

4. Les enjeux de société

Enjeux :

- Favoriser le vivre ensemble
- Valoriser la participation et l'engagement des habitants
- Valoriser le tissu associatif

Trois thématiques transversales

1. Égalité femmes-hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental qui vise à garantir aux femmes et aux hommes les mêmes droits, les mêmes opportunités, les mêmes responsabilités dans tous les aspects de la vie tant sur le plan économique, politique, social ou culturel.

Dans le cadre du contrat de ville précédent, des actions ont permis de lutter contre toute forme de discrimination, de travailler sur la vulnérabilité, l'inclusion dans l'espace public et la valorisation des parcours de vie. Il est apparu important de poursuivre ce travail dans le cadre du prochain contrat de ville.

2. Laïcité et valeurs de la République

L'objectif entre autres est de renforcer et restaurer la confiance envers les institutions sur ce sujet afin de faciliter toute forme de dialogue y compris sur la religion.

3. Culture

La culture joue un rôle crucial dans l'émancipation sociale et démocratique en façonnant les perceptions, les attitudes et les comportements des individus et des communautés. C'est un puissant outil éducatif. Elle favorise le dialogue et la compréhension des différentes communautés. Elle encourage le respect de la diversité et le vivre ensemble. Elle joue également un rôle dans l'émancipation individuelle en encourageant la réflexion critique

+ Quatre thématiques nationales

1. Le plein emploi pour les habitants des QPV Les actions s'inscrivant dans cette thématique devront

- Proposer un accompagnement dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
- Professionnaliser et reconverter professionnellement les personnes en âge de travailler pour une insertion durable sur le marché de l'emploi
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi en situation de précarité
 - Développer des actions de formation à la langue française
 - Favoriser le développement économique au sein des quartiers de la politique de la ville (promotion de l'entrepreneuriat, mise en réseau des acteurs économiques, promotion d'initiatives d'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur des pratiques informelles telles que couture, cuisine, commerce, mécanique, transformation...)
 - Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire (continu ou alternance) et dans la découverte du monde de l'entreprise, prévenir le décrochage scolaire
 - Accompagner à l'autonomie numérique dans la recherche d'emploi.

2. La transition écologique et énergétique

Les actions s'inscrivant dans cette thématique devront permettre d'améliorer le cadre de vie par la végétalisation, la gestion des déchets, le recyclage, le réemploi, l'appropriation de la diversité patrimoniale :

- Encourager une consommation énergétique plus responsable, lutter contre la précarité énergétique (logement et mobilité).
- Développer l'habitat participatif afin de penser, construire et gérer l'habitat de manière collective.
- Favoriser une alimentation saine, durable, lutter contre le gaspillage des denrées alimentaires, mettre en place des circuits alimentaires locaux.
- Développer les initiatives d'agriculture urbaine, de jardins partagés.
- Encourager les gestes et actions bénéfiques à la biodiversité, à la limitation de notre empreinte carbone.



- Favoriser les solutions de mobilité sobres et douces (transports en commun, train, covoiturage, vélo, marche à pied).
- Préserver et se reconnecter à la nature, au vivant, restaurer et aménager l'espace.
- Éduquer à l'environnement, sensibiliser aux changements climatiques et à l'impact de nos gestes sur la planète.

3. L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

Les actions spécifiques d'accompagnement à la scolarité devront s'inscrire dans les priorités du dispositif « Contrat local d'accompagnement à la scolarité »

Les projets de soutien à la parentalité chercheront à s'inscrire dans le dispositif « Réseau d'Écoute, appui et accompagnement des parents » copiloté par le Département et la CAF.

4. La tranquillité et la sécurité publique

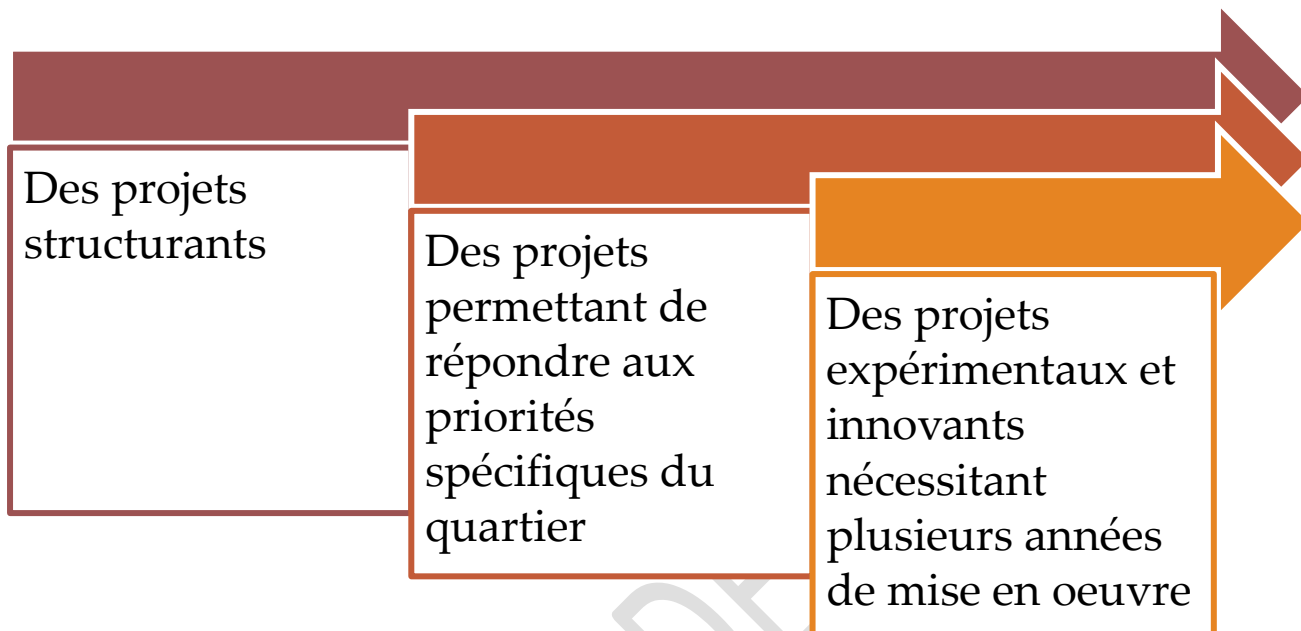
Les actions s'inscrivant dans cette thématique viseront à garantir la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique par des actions d'occupation de l'espace public, de repérage, de sensibilisation, de prévention, d'accompagnement des habitants, afin d'améliorer le bien-être au sein du quartier.

Elles devront :

- Prévenir l'atteinte aux biens : cambriolages, vols et tentatives de vols, dégradations de biens publics, trafics de drogue, présence de groupes dans les halls d'immeubles et aux abords, rodéos motorisés.
- Prévenir l'atteinte aux personnes : lutter contre les violences intrafamiliales et libérer la parole des victimes, lutter contre les violences faites aux femmes, prévenir les affrontements de bandes sur l'espace public.
- Lutter contre les violences envers les forces de sécurité et renforcer la relation police-population.
- Prévenir la délinquance des plus jeunes par la mobilisation plus systématique des familles, par la mise en place d'une éducation en dehors de l'école favorisant l'épanouissement et l'insertion des jeunes.
- Prévenir et lutter contre la radicalisation, par le renforcement des valeurs de la République et la laïcité.
- Occuper les jeunes en risque ou en état de marginalisation, lutter contre leur exclusion de la société.
- Renforcer l'accès au droit par le biais des maisons de justice et du droit, les points et relais d'accès au droit.
- Développer les loisirs pour les jeunes, permettre leur ouverture sur le monde extérieur.



Les priorités nationales fixent des financements simplifiés et lisibles sur 3 ans les conventions pluriannuels d'objectifs (CPO) :



DOCUMENT DE

IV. Contribution et soutien des partenaires

EN ATTENTE RETOUR PARTENAIRES :

CCACVI , CAF , DEPT66

Contribution Région Occitanie aux contrats de ville

« Quartiers engagements 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesse 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action

Contrat de ville



structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,

Contrat de ville



- L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
 - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIIA),
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !¹,
 - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition

¹ <https://www.laregion.fr/pfm>

Contrat de ville



de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »

- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers², essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers³ : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

² Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

³ L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :

<https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

Contrat de ville



Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Contrat de ville



Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

DOCUMENT DE TRAVAIL